



*Compte rendu de la
Réunion du conseil municipal
du jeudi 20 février 2025*

Etaient présents : HENRIET Christophe, Vincent TISSOT, Alexandra GERARD, Lucie HENRIET, Luc SCHMITT, Pascal JOANNES.

Absents excusés : JACQUOT Serge donne procuration à TISSOT Vincent
PASSERAT HENRIET Amélie donne procuration à HENRIET Christophe
Marcel ROUGET donne procuration à Luc SCHMITT

Absent : Jonathan ROUGET

Secrétaire de séance : Lucie HENRIET

Ouverture de la séance : 20 h 03

Approbation du compte rendu de la réunion du 12 novembre 2024 :

1 conseiller ne souhaite pas prendre part au vote.

Pour : 6

Abstention : 1

Contre : 1

1. Délib 001-2025 du 20 février 2025 état d'assiette ONF:

M. le Maire présente aux conseillers présents, l'état d'assiette des coupes 2025 proposé par les services de l'O.N.F. Les membres du conseil présents et représentés valident à l'unanimité l'état des coupes 2025

Pour : 9

Abstention : 0

Contre : 0

2. Délib 002-2025 du 20 février 2025 devis travaux O.N.F 2025 :

M. le Maire présente aux conseillers présents le devis de travaux sylvicoles proposé par les services de l'O.N.F : cloisonnement de la parcelle n°6, dégagement manuel des régénérations de la parcelle n°6 et dégagement des régénérations de la parcelle n°20.

A l'unanimité des présents et représentés, les membres du conseil acceptent le devis de l'ONF N° DEC-25-842060-00585960/11539 du 05/01/2025 pour un montant total de 3 431.89 € TTC (soit 3 119.90 € HT).

Pour : 9

Abstention : 0

Contre : 0

3. Délib 003-2025 du 20 février 2025 subvention voyage scolaire

Le Pôle éducatif de Vallons Fleuris organise du 31 mars au 1^{er} avril 2025 pour les élèves de maternelle, et jusqu'au 4 avril 2025 pour les élèves d'élémentaire, une classe découverte à LEVIER dans le Doubs. 10 élèves de la commune sont concernés par ce voyage.

Comme l'année précédente la commune est sollicitée pour que celle-ci subventionne les élèves qui participent à ce voyage.

M. le Maire propose que cette subvention soit accordée, pour le même montant par enfant que l'année dernière soit 50€/élève.

Cette subvention sera versée au Pôle Educatif des Vallons Fleuris uniquement pour les enfants qui auront participé à ce voyage.

4 conseillers ayant des enfants ou petits-enfants concernés par ce voyage ne prennent pas part au vote.

Pour : 5

Abstention : 0

Contre : 0

4. Delib 004-2025 du 20 février 2025 subventions aux associations

Pour rappel : sur 2024 une subvention de 100€ par association avec un montant maximum de 700€ a été versé. Après délibération les membres du conseil présent et représentés décident qu'un montant maximum de 700 € sera provisionné au BP 2025 (soit 100 € pour 7 associations), et décident déjà de verser aux six associations ci-dessous la somme de 100 €

➤ GENE

Pour : 9

Abstention : 0

Contre : 0

➤ ADMR

Pour : 9

Abstention : 0

Contre : 0

➤ ELIAD

Pour : 9

Abstention : 0

Contre : 0

- Le Souvenir Français, comité de PESMES

Pour : 9

Abstention : 0

Contre : 0

- UNC section de PESMES

1 conseiller avec 1 pouvoir ne prends pas part au vote.

Pour : 7

Abstention : 0

Contre : 0

- La Banque alimentaire

Pour : 9

Abstention : 0

Contre : 0

5. Delib 005-2025 du 20 février 2025 cartographie du cimetière communal

Pour une meilleure gestion du cimetière communal, M. le Maire présente aux conseillers un devis de LETIZ'HELICES pour cartographier le cimetière, prises de vues par drone, installation d'un logiciel pour un montant de 758,64€ TTC.

Pour : 6

Abstention : 0

Contre : 3

6. Délib 006-2025 du 20 février 2025 adhésion au CNAS

M. le Maire propose aux conseillers présents une demande d'adhésion au CNAS (Comité National d'Action Social). C.E. A la majorité le conseil municipal valide l'adhésion au CNAS

Cout annuel : 222€/agent

Pour : 5

Abstention : 4

Contre : 0

7. Délib 007-2025 du 20 février 2025 vote RPQS SIEVO

M. le Maire a envoyé à tous les conseillers communaux les RPQS présentés par le SIEVO

Les rapports sur le Prix et la Qualité des Services publics (RPQS) relatifs à l'exercice 2023 des compétences exercées (Eau, Assainissement collectif et assainissement non-collectif) par le Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de L'Ognon (SIEVO) ont été adoptés par le Conseil Syndical à l'unanimité par délibération en date du 5 juillet 2024.

En vertu de l'article D2224-3 du code général des collectivités territoriales, ces rapports eau, assainissement collectif et assainissement non-collectif ont été présentés et à la majorité les membres du conseil municipal présents et représentés les adoptent par cette délibération.

Pour : 5

Abstention : 3

Contre : 1

➔ **Convention prairies sèches :**

Le Maire n'a pas reçu la convention, ce point ne sera donc pas traité. Un conseiller demande à ce qu'il y ait une réunion de présentation de la convention à la commune par l'observatoire.

➔ **Sinistre salle polyvalente :**

La délibération du conseil pour l'encaissement du remboursement du sinistre de la salle des fêtes ne peut être prise car le remboursement n'est pas encore arrivé sur le compte de la commune.

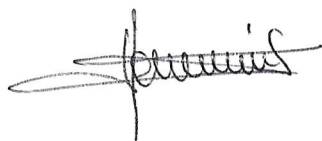
➔ **Questions diverses :**

- L'aire de jeux : il avait été évoqué de l'agrandir, le Maire indique qu'il n'y a pas de jeux supplémentaires prévus pour le moment.
- Un conseiller demande où en est l'abattage des Fresnes. L'entreprise a été contactée plusieurs fois, on attend leur intervention.
- Un conseiller demande à ce que la commission voirie face des propositions au conseil pour la sécurité routière dans le village.
- Tout l'éclairage du village va passer en LED.
- La peinture sur les portes de l'Eglise et sur la Vierge va être faite par notre employé communal prochainement, lorsque le temps le permettra (printemps).
- Un conseiller demande à ce qu'un compte rendu du 14 juillet et du concert fait en 2024 soit fait pour savoir quel était le coût pour la commune.
- Un conseiller demande à ce que le site internet soit mis à jour.

Un membre du public a pris la parole, sur plusieurs sujets.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question au maire, la séance a été levée à 22h56

Le maire :
Mr HENRIET Christophe



Le secrétaire :
Mme HENRIET Lucie

